



Intervention de l'Ambassadeur Philippe DELACROIX
Secrétaire Général de la Commission Nationale pour l'Élimination des Mines antipersonnel
(CNEMA)

Deuxième réunion préparatoire à la Conférence des Etats parties chargée de l'examen de la
Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines
antipersonnel et sur leur destruction d'examen

(Genève, 10 avril 2014)

Monsieur le Président,

La France souscrit aux déclarations prononcées par l'Union européenne, mais je souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

En dépit des succès incontestables obtenus par la Convention d'Ottawa, la France est préoccupée par certains signes d'essoufflement que l'on constate depuis quelques années. En effet, un nombre croissant d'Etats n'achèvent pas la dépollution de leur territoire dans les délais prescrits, certains Etats n'ont pas non plus terminé la destruction de leurs stocks, d'autres manquent à leur obligation de remettre leur rapport national. Pire, des allégations d'utilisation de mines antipersonnel sont rapportées, y compris sur le territoire d'Etats parties à la Convention.

La prochaine Conférence d'examen de Maputo doit donc être l'occasion de redynamiser notre Convention et d'engager résolument ses Etats parties dans une mise en œuvre complète et effective de leurs obligations. Ce rendez-vous doit permettre de tracer la voie à suivre pour les prochaines années. La France souhaite le plein succès au gouvernement mozambicain et lui apporte son entier soutien dans cette exigeante mission. Elle le remercie pour l'important travail d'ores et déjà accompli pour la préparation de cette conférence.

A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que la France répondra favorablement à l'appel du Mozambique de contribuer au financement de la Conférence sur contribution volontaire. Le montant du financement français devrait être de l'ordre de 50.000 dollars. Elle participera par ailleurs activement à la Conférence en organisant, avec plusieurs partenaires, un événement parallèle auquel tous les délégués intéressés pourront assister.

Par ailleurs, je confirme que la France a lancé le mois dernier, conjointement avec la Belgique qui préside le groupe de travail sur l'universalisation, et parfois avec Handicap International, une série de démarches visant à promouvoir la Convention auprès d'Etats non parties afin qu'ils étudient la possibilité d'y accéder. Les résultats de ces démarches, toujours en cours, seront annoncés lors de la Conférence de Maputo.

Sur le fond des documents qui seront adoptés lors de la Conférence, et bien que nous aurions préféré recevoir plus tôt afin d'avoir le temps de les étudier en profondeur, la France en partage la philosophie, à savoir prendre des engagements ambitieux pour achever la mise en œuvre complète de la Convention dans un laps de temps défini. Elle soutient donc la déclaration politique comme le plan d'action proposés par la présidence.

S'agissant des mécanismes de mise en œuvre, ma délégation s'interroge toutefois sur la proposition de revoir complètement les mécanismes de mise en œuvre, de supprimer les groupes de travail existants, qui font pourtant un excellent travail. Elle est particulièrement réservée sur la proposition de créer un poste d'envoyé spécial et un forum d'experts chargés plus spécifiquement de l'assistance aux victimes. Sans nier l'importance cruciale de ce dernier sujet, la France considère qu'il ne doit pas être traité seulement sous l'angle de la Convention d'Ottawa, mais également d'autres instruments internationaux applicables et donc qu'un poste d'envoyé spécial rattaché uniquement à notre Convention ne semble pas approprié.

Nous avons par ailleurs noté une contradiction entre les textes proposés qui indiquent tantôt que le fonctionnement de ces mécanismes n'impliquera aucun coût additionnel (§ 4 du projet sur les mécanismes), tantôt que les Etats partageront adéquatement la charge des coûts des mécanismes de mise en œuvre qu'ils ont établis (§ 29 du plan d'action). Une clarification nous paraît nécessaire sur le point de savoir ce qui est inclus dans ces mécanismes (par exemple l'ISU ?) et sur la question de leur mode de financement.

Dans le contexte que nous connaissons, la France ne souhaite pas que soient créés des mécanismes qui induisent des coûts nouveaux.

Si de nouveaux mécanismes impliquant des coûts supplémentaires devaient néanmoins être mis en place, la France souhaite qu'il soit expressément prévu que ces coûts soient pris en charge sur la base de contributions volontaires. Elle souhaite donc que le point 29 du projet de plan d'action soit, comme l'ont déjà suggéré d'autres délégations, libellé de manière à marquer clairement le caractère non obligatoire de ces financements.

Au-delà de ces points, je souhaiterais remercier de nouveau la présidence mozambicaine pour le travail accompli jusqu'à présent et exprimer ma certitude que la 3^{ème} Conférence d'examen, dans un pays symbolique pour notre Convention, sera productive.

Je vous remercie.